

## FORMALITES ET DEMARCHES

### 1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

### 2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen, de vous commander une tenue professionnelle...



## CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :  
**04.95.73.72.63**

Contacts:

Référent Formation : **04.95.73.72.63**  
**Peggy POIROT** [ppoirot@cm-ajaccio.fr](mailto:ppoirot@cm-ajaccio.fr)

### PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD  
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Route du Stazzale

20137 Porto Vecchio

Téléphone : 04.95.73.72.63 - Télécopie :

04.95.23.53.23

Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des  
Métiers de la Corse du Sud

**Boucher (CAP)**  
**16/SFOR/MA/045**



**Formations financées dans le cadre du  
Programme Régional de Formation  
Professionnelle 2017-2018 (avenant au PRF 2016-2017)  
par la Collectivité Territoriale de Corse et le FSE**

## OBJECTIFS

- Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par le diplôme CAP de l'éducation nationale CAP Boucher

## BENEFICIAIRES

- Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

*Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.*

## CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Porto Vecchio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 1197h dont centre: 805h et entreprise: 392h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 10

Période de Formation: Mi Octobre 2017 à fin Juin 2018

(dates à définir quand quota de candidats atteint)

## MODULES

- Enseignement général : 240 heures + 60 h langue corse
- Enseignement professionnel : 595 heures
- Période d'application entreprise : 392 heures

Intitulé des modules	Contenu des modules	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL 595 heures	Pratique professionnelle en Atelier (variable en fonction du métier)	424 heures
	Technologie professionnelle + anglais	89 heures
	Sciences Appliquées à l'alimentation	21 heures
	Sciences Appliquées aux équipements	21 heures
	Commercialisation des produits	21 heures
	Environnement économique Et juridique	21 heures
	Techniques de recherche d'emploi	12 heures
	PSE Prévention Santé Environnement SST	21 heures
DOMAINES GENERAUX 240 heures + 60 h Langue Corse	Français	35h heures
	Histoire -Géo	15 heures
	Mathématiques	35 heures
	Sciences physiques	15 heures
	Chimie	15 heures
	Langue Corse	60 heures
STAGE ENTREPRISE	(livret de compétences)	385 heures

## FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.  
Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

## STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

## REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

**-la rémunération liée au régime d'assurance chômage :** si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

**-la rémunération publique des stagiaires :**

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

*Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation*